AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2018-13
SUR L'OBLIGATION
D'INSTALLER UN
CLAPET

À une assemblée ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal adopte le règlement n° 2018-13 sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 5 octobre 2018

Paul Conway
Adjoint à la direction